



# ARCHERS DE RE

## Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur,

j'ai le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine assemblée générale ordinaire de notre association qui se tiendra le vendredi 2 octobre 2015, à 19h, dans la salle de la poudrière à Saint Martin de Ré.

L'ordre du jour est fixé comme suit :

- rapport d'activité
- rapport financier
- résultat de la saison 2014-2015
- animations programmées
- lecture des règlements salles et extérieurs
- questions divers

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, il est souhaitable que vous soyez présent. Toutefois en cas d'indisponibilité, je vous rappelle qu'une procuration est autorisée, conformément à l'article 9 de notre règlement intérieur. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix.

Je vous rappelle que seules les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'assemblée générale ordinaire, les autres peuvent assister en tant que spectateurs.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A Saint Martin de Ré, le 5 août 2015

Le Président  
Jean Louis RUAULT